

Discours de Romano Prodi sur les réalisations de la présidence irlandaise (Strasbourg, 21 juillet 2004)

Légende: Le 21 juillet 2004, Romano Prodi, président de la Commission européenne, expose devant le Parlement européen les réalisations de la présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne et souligne l'importance d'avoir mené à terme les travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) et d'avoir enfin trouvé un accord sur le projet de Constitution européenne.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Brussels]: European Commission, [10.05.2005]. SPEECH/04/373. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/04/373&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_romano_prodi_sur_les_realisations_de_la_presidence_irlandaise_strasbourg_21_juillet_2004-fr-029256f1-30be-4c56-95b3-d63f46cf6604.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Discours de Romano Prodi sur les réalisations de la présidence irlandaise (Strasbourg, 21 juillet 2004)

Monsieur le Président (Madame la Présidente), Monsieur le Taoiseach, Honorables Parlementaires,

Je suis très heureux de voir aujourd'hui le nouveau président (la nouvelle présidente) du Parlement européen prendre ses fonctions.

Je me réjouis également de voir ici réunis, au Parlement de notre Union élargie, les nouveaux députés élus par tous les États membres.

Dans cette maison, la nouvelle Europe prend forme devant nos yeux. C'est une évolution infiniment émouvante, autant que passionnante.

Cette Union élargie et plus diverse qui est la nôtre doit désormais être en mesure de prendre des décisions et d'agir. Ce constat me ramène à ce que Monsieur le Taoiseach vient de nous dire des réalisations de la Présidence irlandaise et, en particulier, des résultats atteints au Conseil européen.

Je tiens ici à saluer la présidence irlandaise pour son haut sens de la diplomatie, son discernement politique et son engagement sans faille à la cause européenne.

* * *

Avant toute chose, la présidence irlandaise a mené la Conférence intergouvernementale à son terme et permis un accord sur la Constitution européenne.

Comme on dit, la défaite est orpheline, mais la victoire a un millier de pères. Et de fait, beaucoup – notamment dans cette maison – ont travaillé dur pour que la Constitution devienne réalité.

Nous savons tous néanmoins que le rush final est le plus difficile à boucler. La présidence irlandaise a pourtant conduit la CIG en eaux sûres, en respectant les positions de chacun et en prêtant attention aux détails.

Elle a proposé des solutions originales tout en préservant l'équilibre global. Elle a persuadé toutes les parties que le projet était ambitieux, mais représentait aussi un compromis réaliste. En d'autres termes, le projet de Constitution que nous avons devant nous est le meilleur compromis possible.

Enfin, ne sous-estimons pas la mesure dans laquelle l'engagement personnel de Monsieur le Taoiseach a permis de surmonter les oppositions sur les questions les plus sensibles.

Si l'on regarde cinq années en arrière, on constate que des avancées considérables ont été réalisées. Lorsque j'ai pris la parole pour la première fois devant ce Parlement il y a cinq ans à peine, le 5 mai 1999, le Traité d'Amsterdam venait d'entrer en vigueur. À l'époque, personne n'imaginait qu'une Constitution était possible. Aujourd'hui, sa nécessité nous frappe tous comme une évidence.

La raison est simple: la Constitution permettra à l'Union élargie de travailler plus efficacement dans l'intérêt de ses peuples.

La Constitution renforce la démocratie, la transparence et la responsabilité dans l'Union. Elle définit les valeurs et les principes de l'Union, tout en fournissant une vaste base juridique pour les politiques qu'elle poursuit.

Elle intègre notamment la Charte des droits fondamentaux et précise comment les décisions à la majorité qualifiée doivent être prises par le Conseil: sur la base d'une double majorité des États et des peuples.

Personne ne prétend que la Constitution est parfaite. La Commission aurait notamment souhaité que l'Union soit dotée de pouvoirs plus importants dans certains domaines, tels que la gouvernance économique.

Je me félicite à cet égard du récent arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes, qui clarifie la situation juridique concernant certaines dispositions du traité et du pacte de stabilité et de croissance.

L'unanimité reste nécessaire pour la prise de décisions sur la fiscalité, les ressources propres et les perspectives financières et, dans une certaine mesure, en matière de politique sociale comme de politique étrangère et de sécurité commune.

La Constitution n'en représente pas moins une avancée majeure sur la voie de l'intégration européenne. Pendant quelque temps, le processus de ratification va concentrer toute l'attention.

De nombreux pays ont opté pour la voie référendaire. Mais que la décision soit prise par référendum ou par un vote du Parlement, le moment est capital.

Au cours des prochains mois, nous devons expliquer à nos peuples ce que l'Union est réellement – et ce qu'elle n'est pas – et pourquoi nous avons besoin d'une Union qui fonctionne convenablement.

Nous devons susciter un débat sérieux et approfondi sur la Constitution et sa signification pour l'Europe.

Nous devons faire en sorte que la réponse aux référendums ou aux votes des Parlements ne soit pas une réaction instinctive à la situation des différents États membres, mais une réponse mûrement réfléchie à la véritable question.

Et cette véritable question, Honorables Parlementaires, c'est l'Europe. Le rejet de la Constitution serait synonyme dans la pratique d'un revers considérable pour le processus d'intégration européenne.

Ma crainte est que les préoccupations nationales masquent les enjeux réels et que des intérêts partisans à court terme l'emportent sur le bienfait à long terme d'une Constitution pour notre Union.

Cela signifie que les bons arguments doivent être mis en avant dans les débats nationaux.

Je saisis ici l'occasion de vous donner mon point de vue sur une critique entendue récemment, selon laquelle la Constitution représenterait un recul de «l'Europe sociale».

C'est tout simplement faux.

Voici les faits: la Constitution préserve largement le statu quo eu égard aux politiques communes de l'Union, sauf en ce qui concerne la politique extérieure et les actions dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice.

En réalité, la Constitution crée un cadre que les institutions pourront utiliser dans l'intérêt de tous.

Cela vaut pour les dispositions relatives au Marché intérieur, comme pour les dispositions de politique sociale.

Cependant, il est également vrai qu'elle apporte certaines améliorations:

la Constitution fait du plein emploi et du progrès social des objectifs de l'Union;

elle reconnaît l'égalité hommes-femmes et les droits des minorités comme étant des valeurs communes aux États membres;

elle fait obligation à l'Union de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale ainsi que la

solidarité entre les États membres;

l'Union reconnaît formellement et soutient le rôle des partenaires sociaux au niveau de l'Union, tout en facilitant le dialogue entre ces partenaires, dans le respect de leur autonomie;

la Constitution précise que la politique commerciale de l'Union ne doit pas gravement perturber l'organisation des services sociaux, d'éducation et de santé;

elle reconnaît la valeur des services d'intérêt économique général et leur rôle dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale.

D'une manière générale, la Constitution est plus ambitieuse, plus cohérente et plus complète que les traités actuels.

Il s'agit selon moi de points essentiellement politiques et non techniques. Nous devons poursuivre nos efforts sur le plan politique pour progresser sur cette voie, par le biais de propositions de la Commission, au sein du Parlement, avec les États membres et dans l'enceinte du Conseil.

L'«Europe sociale» fait l'objet d'une attention croissante et une Union plus politique nous aiderait à consolider cet aspect.

J'appelle donc tous les intéressés à tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les Européens comprennent les véritables enjeux. Voter «oui» pour la Constitution, c'est aussi voter pour l'«Europe sociale» et tous ses bienfaits.

* * *

La Constitution est une réalisation historique. Mais ce n'est pas le seul dossier qui ait fait l'objet d'un accord au Conseil européen.

Il y a eu, tout d'abord, la reconnaissance de la Croatie comme pays candidat, ce qui a confirmé l'engagement de l'Union à offrir des perspectives d'adhésion aux pays de cette région de l'Europe.

À présent que, pour le Conseil, la Croatie remplit les critères de Copenhague, les négociations devraient commencer début 2005.

Le gouvernement macédonien aussi a déjà présenté une candidature d'adhésion et poursuit ses efforts avec résolution et discernement pour la faire aboutir.

Dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, il y a également eu des avancées – mais aussi des blocages – concernant le plan d'action en faveur de la lutte contre le terrorisme. La mise en œuvre du programme de Tampere avançant, une nouvelle phase doit à présent en être lancée.

Par ailleurs, le Conseil a appelé les États membres à faire le nécessaire pour achever la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Nous nous félicitons de la volonté du Conseil de renforcer les partenariats stratégiques et, en particulier, de son soutien à nos propositions de politique européenne de voisinage.

Je tiens à saluer la Présidence irlandaise pour l'accord qu'elle a su obtenir, avec le soutien unanime du Conseil, sur le nom de mon successeur.

Je la félicite enfin pour sa décision de nommer M. Javier Solana au poste de ministre des Affaires étrangères de l'Union, une fois la Constitution entrée en vigueur.

Tous mes vœux de succès futur à MM. José Manuel Barroso et Javier Solana.

Merci.